

Conditions générales pour l'utilisation de la prestation PickPost / My Post 24 par la clientèle commerciale

1 Champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après les CG) règlent les relations d'affaires entre les clientes commerciales et les clients commerciaux (vente par correspondance / vente à distance, boutiques en ligne, etc.; ci-après aussi la clientèle) et Poste CH SA (Wankdorfallee 4, 3030 Berne, Suisse; ci-après la Poste) dans le cadre de l'utilisation du service PickPost et My Post 24 sur leur site Internet / dans leur boutique en ligne.

Les désignations de personnes se rapportent à tous les genres ou à des groupes de personnes.

Les CG sont réputées acceptées par la clientèle au plus tard lorsque celle-ci reçoit de la Poste les informations nécessaires à l'intégration de la prestation PickPost / My Post 24 sur son site Internet / dans sa boutique en ligne ou se les procure sur le site Internet PickPost et/ou My Post 24 de la Poste.

2 Description de la prestation

L'interface API PickPost et My Post 24 permet à la clientèle commerciale d'intégrer des possibilités de réception flexibles dans sa boutique en ligne sur son site Internet. Durant le processus de check-out, les clientes et les clients destinataires peuvent sélectionner comme possibilités alternatives de réception tous les points d'accès (filiales, points de retrait My Post Service et automates) de la Poste proposant la prestation «PickPost et My Post 24». Les détails de l'offre pour la clientèle commerciale peuvent être consultés à la rubrique [Intégration de prestations dans une boutique en ligne](#).

3 Obligations de la clientèle

3.1 La cliente ou le client s'engage à publier sur son site Internet les directives PickPost / My Post 24 remises par la Poste. Les documents relatifs à l'intégration de l'interface [Digital Commerce API \(CG distinctes\)](#) avec le module Interface API PickPost / My Post 24 pour des lieux de distribution alternatifs font partie intégrante des présentes CG.

3.2 L'accord de la Poste est requis avant l'activation des informations relatives à la prestation PickPost / My Post 24 sur le site Internet de la clientèle ou avant le lancement d'une campagne d'information comportant des informations mises à disposition par la Poste. La prestation PickPost / My Post 24 doit être activée conformément au Corporate Design de la Poste. Les directives PickPost / My Post 24 concernant les interfaces pour l'intégration doivent également être respectées. En cas de non-respect du Corporate Design et des directives PickPost / My Post 24, la Poste a le droit de bloquer l'utilisation de la prestation PickPost / My Post 24 par la cliente ou le client (activation du lien, campagne d'information, etc.). La Poste procède au déblocage dès que les modifications et/ou les adaptations nécessaires ont été effectuées. À cette fin, la Poste vérifie uniquement le respect des directives PickPost / My Post 24. Le reste du contenu des pages Internet de la cliente ou du client ainsi que les produits, les prestations ou les offres qui y sont proposés ne font pas l'objet de ladite vérification et la Poste n'assume aucune responsabilité à cet égard.

3.3 La clientèle est tenue de reprendre immédiatement toutes les actualisations mises à disposition par la Poste (p. ex. nouveaux logos ou nouvelles icônes, fichiers pour l'actualisation d'une [carte avec les points d'accès alternatifs de la Poste](#) et actualisations dans l'interface [Digital Commerce API](#)).

4 Protection des données

Lors de la saisie et du traitement des données personnelles, la Poste veille au respect de la législation en vigueur, en particulier de la législation sur la protection des données et de la loi sur la poste. Elle protège les données de sa clientèle par des mesures

techniques et organisationnelles appropriées et les traite de manière confidentielle. Indépendamment d'un éventuel contrat-cadre portant sur des prestations postales et logistiques, la cliente ou le client accepte que les données communiquées à la Poste dans le cadre du présent contrat soient transmises et utilisées au sein du groupe Poste. La Poste collecte, traite et enregistre des données personnelles dans la mesure où celles-ci sont nécessaires à la fourniture des prestations, à la sécurité de l'exploitation et de l'infrastructure, à la facturation ainsi qu'au développement et au suivi de la relation client, notamment dans le but de garantir un service de qualité.

Pour permettre à la Poste d'élaborer une offre adaptée au marché, la cliente ou le client accepte que la Poste enregistre et utilise des données personnelles à des fins d'études de marché (p. ex. sondage sur la satisfaction de la clientèle) et à des fins de conseil. La cliente ou le client consent à ce que la Poste enregistre et utilise des données personnelles à des fins de publicité. Toute utilisation éventuelle de données de clients finaux résulte d'une éventuelle relation client indépendante entre les clients finaux et la Poste. La cliente ou le client peut à tout moment et sans indication de motifs interdire à la Poste d'utiliser ses données personnelles dès lors que cette utilisation n'est pas nécessaire à la fourniture des prestations.

Les clientes et les clients qui offrent la possibilité à leur clientèle finale de s'inscrire à l'offre de prestations avec le service PickPost et My Post 24 communiquent à la Poste l'intégralité des informations clients saisies avant l'expédition des envois postaux. À cet effet, ils utilisent l'interface Digital Commerce API avec le module Interface API PickPost / My Post 24 pour les lieux de distribution alternatifs.

La cliente ou le client consent à ce que la Poste ait recours à des tiers pour la fourniture de la prestation et qu'elle mette à leur disposition les données requises à cette fin. Le sous-traitant est soumis aux mêmes obligations que la Poste elle-même en matière de protection des données et il n'est pas autorisé à traiter les données dans un but personnel et sans mandat et instructions de la Poste, sous réserve de dispositions légales contraires. La Poste est tenue de procéder à une sélection, à une instruction et à un contrôle rigoureux des prestataires de services. Les données personnelles ne peuvent être transmises à des tiers non considérés comme sous-traitants que dans la mesure où la loi le permet ou après obtention du consentement préalable de la cliente ou du client ou de la cliente finale ou du client final vis-à-vis de la Poste et dans le cadre des finalités du traitement évoquées ci-avant.

Tant la Poste que la clientèle sont responsables vis-à-vis des éventuelles clientes finales et des éventuels clients finaux de la préservation des droits des personnes concernées, dans la limite de leurs responsabilités respectives.

5 Droits de propriété et droits de propriété intellectuelle

Les marques de la Poste ou de La Poste Suisse SA mises gratuitement à la disposition de la clientèle pour l'intégration de PickPost / My Post 24 sur son site Internet, dans son application ou dans ses moyens de communication (p. ex. catalogues) en Suisse sont protégées. Les clientes et les clients sont autorisés à utiliser les marques conformément aux directives mises à leur disposition par le conseil à la clientèle. À cette fin, la Poste leur accorde une licence gratuite, non transmissible, non exclusive et limitée à la durée des relations contractuelles.

Les logos de la Poste, les icônes PickPost et My Post 24 et tout autre document mis à disposition par la Poste dans le cadre de la prestation PickPost / My Post 24 doivent être utilisés conformé-



ment aux indications figurant sur le [site développeur](#) de la Poste pour l'intégration de l'interface Digital Commerce API avec le module Interface API PickPost / My Post 24, au point 7 PickPost / My Post 24.

6 Disponibilité et interruptions

La Poste s'efforce d'assurer une disponibilité maximale et continue du login, des services en ligne et des fonctions. Elle n'est toutefois pas en mesure de garantir un service ininterrompu, la disponibilité du service à un moment déterminé ni l'exhaustivité, l'authenticité et l'intégrité des données enregistrées ou transmises par son système ou par Internet.

La Poste s'efforce de limiter la durée des interruptions du service nécessaires à la réparation des pannes, à l'exécution de fenêtres de maintenance, à la mise en place de nouvelles technologies, etc. et de réaliser ces travaux autant que possible à des heures de faible trafic.

7 Responsabilité

Toute responsabilité de la Poste pour des dommages résultant d'une négligence légère ou moyenne est exclue dans les limites admises par la loi.

La Poste décline toute responsabilité, dans les limites admises par la loi, en particulier pour des dommages directs, indirects ou consécutifs, tels que les pertes de gain, les pertes de données ou les dommages faisant suite à des téléchargements.

La Poste ne saurait être tenue responsable des dommages causés par des auxiliaires ou des tiers mandatés par elle (p. ex. sous-traitants, fournisseurs, etc.) à la suite d'une négligence légère ou moyenne.

La Poste décline également toute responsabilité, dans les limites admises par la loi, pour les dommages résultant d'une utilisation de ses prestations contraire à la législation ou aux conditions contractuelles.

Les prétentions fondées sur la responsabilité du fait des produits et sur des dommages corporels demeurent réservées.

La responsabilité de la Poste est exclue – dans les limites admises par la loi – lors de dommages dus à des cas de force majeure ou à des perturbations qui surviennent notamment en raison d'une absence de connexion Internet, d'interventions illicites au niveau des installations et réseaux de télécommunication, d'une surcharge du réseau, de l'encombrement volontaire des accès électroniques provoqué par des tiers ou d'interruptions.

8 Durée et résiliation

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée.

La cliente ou le client peut en tout temps désinstaller PickPost / My Post 24 ou ne plus le proposer et, partant, résilier le contrat.

La Poste doit en être informée immédiatement par e-mail (pickpost@poste.ch).

La Poste peut résilier le contrat par écrit en tout temps et sans indication de motifs pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de trois mois. La résiliation pour de justes motifs demeure réservée.

9 Conséquence de la fin du contrat

Après la fin du contrat, la cliente ou le client doit désactiver la prestation PickPost / My Post 24 sur son propre site Internet et/ou dans son application et n'a plus le droit d'utiliser les éventuels prospectus, brochures et/ou autres documents.

10 Modification des conditions générales

La Poste se réserve le droit de modifier les CG et la prestation à tout moment ou d'interrompre cette dernière. Sauf en cas d'urgence, les modifications sont communiquées au préalable à la cliente ou au client de manière appropriée. Elles sont réputées acceptées si celle-ci ou celui-ci ne les conteste pas par écrit dans un délai de 30 jours. Une telle contestation entraîne la résiliation automatique du contrat. Cela vaut également pour les directives PickPost / My Post 24 et les documents relatifs à l'intégration de l'interface Digital Commerce API avec le module Interface API PickPost / My Post 24 pour des lieux de distribution alternatifs.

11 Clause de sauvegarde

Si l'une des dispositions des présentes CG devait s'avérer nulle, incomplète, illicite ou inexécutable, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Les parties s'engagent dans ce cas à remplacer immédiatement la disposition concernée par une disposition valable et licite dont le contenu se rapproche le plus possible de l'intention initiale, sous réserve qu'elle soit conforme aux dispositions en matière de protection du consommateur.

12 Cession de droits

La cession du contrat ou de droits et d'obligations découlant du contrat nécessite l'accord écrit des deux parties. La Poste est en droit de céder à une société tierce le contrat, ou des droits et obligations en découlant, sans l'accord de la cliente ou du client, dans la mesure où la Poste contrôle cette société directement ou indirectement. La Poste est en outre habilitée à transmettre ou à céder à des tiers, sans l'accord de la cliente ou du client, des contrats ou des créances en résultant, à des fins de recouvrement.

13 Droit applicable et for

Le contrat est régi par le droit suisse. Dans les limites admises par la loi, l'application des dispositions applicables aux conflits de lois de la loi fédérale sur le droit international privé (LDIP, RS 291) est exclue.

Le for est Berne. Des fors (partiellement) impératifs demeurent réservés.

Poste CH SA, août 2022

